



Demande de passeport et de carte nationale d'identité

NOUVEAU

Il est maintenant possible de prendre rendez-vous auprès de l'hôtel de ville ou de la mairie annexe Aillaud pour les demandes de carte nationale d'identité et de passeport.

Afin de fixer, de modifier ou d'annuler un rendez-vous, cliquez sur les liens suivants :



Prendre un rendez-vous



Annuler un rendez-vous



Modifier son rendez-vous

À la fin de la procédure de prise de rendez-vous en ligne, un code d'identification vous sera transmis, il vous permettra de vous identifier auprès des relations avec les usagers (seulement à l'hôtel de ville) et d'obtenir votre ticket de rendez-vous sans passer par la file d'attente.

Ces démarches peuvent être effectuées toute l'année. Anticipez sur la période estivale plus chargée en demandes.

Elles peuvent être réalisées à la mairie annexe Émile Aillaud et à l'hôtel de ville

1 rendez-vous par personne ou 1 rendez-vous pour un passeport et CNI pour la même personne.

PENSEZ À VOUS MUNIR DE TOUTES LES PIÈCES JUSTIFICATIVES NÉCESSAIRES.

[Liste des pièces à fournir pour cni](#)

[Liste des pièces à fournir pour passeport](#)

A noter :

[le site de l'ANTS propose un outil de suivi de la demande de titre d'identité](#)

[Depuis le 1er janvier 2019 vous devez fournir un timbre fiscal dématérialisé](#)

Carte nationale d'identité

Les usagers doivent impérativement prendre rendez-vous pour établir leur demande.

[Liste des pièces à fournir pour cni](#)

Service relations avec les usagers
Hôtel de ville - 1er étage

31, avenue du Président Salvador Allende - Bobigny
Tél. 01 41 60 93 93

Il est également possible d'effectuer vos démarches à la mairie annexe Emile Aillaud

Passeports

Les usagers doivent impérativement prendre rendez-vous pour établir leur demande.

Les dossiers de demande de passeports sont pris en charge par le Service relations avec les usagers .

Les usagers doivent impérativement prendre rendez vous pour établir leur demande de passeport.

[Liste des pièces à fournir pour passeport](#)

Attention

Les mois précédant les vacances, les délais de livraison ne sont pas garantis. Ne faites pas vos démarches au dernier moment, vous risqueriez de ne pas pouvoir partir.

FAITE UNE PRÉ-DEMANDE EN LIGNE !

Depuis le 1er juillet vous avez également la possibilité d'effectuer une pré-demande de passeport en ligne faites une pré-demande de passeport biométrique à tout moment et sans besoin d'imprimer le formulaire.

En vue de continuer à simplifier vos démarches de demande de passeport, le télé-service " Pré-demande passeport " a été généralisé sur tout le territoire.

Ce télé-service " Pré-demande " permet de recueillir, de manière dématérialisée (sans utiliser ce formulaire CERFA) les informations concernant l'Etat Civil et l'adresse du demandeur.

Jusqu'à présent, la demande de passeport, ou son renouvellement, est faite sur le formulaire papier CERFA n°12100*02 (ou 12101*02 pour les mineurs).

QUI PEUT UTILISER CE TÉLÉ-SERVICE ?

Ce télé-service est désormais accessible à tous. Si vous souhaitez déposer votre demande, vous pouvez utiliser le service de " Pré-demande Passeport " .

COMMENT FAIRE UNE PRÉ-DEMANDE ?

Pour utiliser ce télé-service, créez votre compte en quelques minutes sur <https://passeport.ants.gouv.fr/>, puis saisissez, en trois minutes, les informations dans " Pré-demande Passeport " en ligne (rubrique Mon compte > Effectuer une nouvelle pré-demande). Vous avez fini de saisir les informations pour la " Pré-demande Passeport " ; il ne vous reste plus qu'à vous rendre en mairie pour finaliser la demande avec les pièces justificatives et le timbre fiscal Lien externe .

Conservez le numéro de votre " Pré-demande Passeport " : il est indispensable à la mairie.

Attention : le dépôt du dossier se fait uniquement sur rendez-vous.

COMMENT CELA SE PASSE EN MAIRIE ?

Grâce au numéro que vous lui aurez fourni, l'agent de mairie télécharge les informations de votre " Pré-demande Passeport " . L'agent vérifie les autres pièces de votre dossier et procède au recueil de vos empreintes.

A la fin de l'enregistrement de votre demande, l'agent de mairie vous délivre un récépissé de demande de titre biométrique sur lequel figure le numéro de votre demande de passeport, avec lequel vous pourrez suivre l'avancement de la production de votre passeport en ligne. Vous pourrez aussi suivre les différentes étapes de votre demande de passeport directement sur le site passeport de l'ANTS.

[Retrouvez toutes ces démarches en ligne](#)

Situer

Vue plan

Service Relations avec les





31, av. du Président Salvador Allende
BP 80004 - 93001 Bobigny Cedex

 01 41 60 93 93